

## LE BAFA AVEC LES FOYERS RURAUX 77

### LA SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

- On l'appelle également « stage de base » ou encore « le base ».
- Elle dure 8 jours et 7 nuits, en internat dans un gîte rural.
- Elle accueille 20 stagiaires maximum, pour 2 formateurs.
- Elle coûte **495€**, payable en plusieurs échéances (réduction de **30€** pour les adhérents d'un Foyer Rural).

### LE STAGE PRATIQUE

- La Fédération des Foyers Ruraux ne gère pas d'accueils collectifs de mineurs et ne peut donc pas vous accueillir en stage pratique.
- Cependant, nous pouvons vous accompagner dans vos recherches : prises de contact avec des directeurs de centres de loisirs, aide à la rédaction de CV, ...

### LA SESSION D'APPROFONDISSEMENT

- On l'appelle également « stage d'appro » ou « l'appro ».
- Elle dure 6 jours et 5 nuits, en internat dans un gîte rural.
- Elle porte sur un thème particulier qui sera abordé tout au long du stage : une tranche d'âge, une technique, un cadre de séjour, ...
- Également un maximum de 20 stagiaires pour 2 formateurs.
- Elle coûte **455€**, également payable en plusieurs échéances (réduction de **30€** pour les adhérents d'un Foyer Rural).
- On revient sur l'expérience du stage pratique, on confronte ses savoir-faire et on approfondit les contenus abordés en session générale.

## QUELLES SONT LES MODALITÉS D'INSCRIPTION ?

En premier lieu, vous devez vous inscrire sur le site [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr) (quel que soit l'organisme de formation que vous retenez).

Puis nous retourner un dossier d'inscription rempli, que nous vous adressons sur simple demande ou que vous pouvez télécharger sur <http://bafa.fdf77.org>.

Ce dossier devra être accompagné des pièces suivantes :

- Deux enveloppes 11x22 timbrées à 20g et pré-adressées à vos nom et adresse ;
- Un chèque de 50€ à titre d'arrhes, à l'ordre de la FDFR 77 ;
- Pour les inscriptions en session d'approfondissement, une photocopie du certificat de stage pratique.

Vous recevrez une confirmation d'inscription dès réception de votre dossier.

Vous recevrez une semaine avant le début de la session la convocation, le plan d'accès et la liste des stagiaires à fin de covoiturage.

## COMMENT NOUS CONTACTER ET NOUS ADRESSER VOTRE DOSSIER ?

Fédération des Foyers Ruraux  
de Seine-et-Marne  
4, rue du pont paillard  
77115 Blandy  
01 64 64 28 21  
[bafa@fdfr77.org](mailto:bafa@fdfr77.org) - [www.fdf77.org](http://www.fdf77.org)

# FORMATION BAFA EN GÎTE RURAL!



Formation à l'animation  
et à l'encadrement de  
mineurs



Stages en internat  
lors de chaque  
vacance scolaire



FEDERATION DES FOYERS RURAUX DE SEINE-ET-MARNE

01 64 64 28 21 - [bafa@fdfr77.org](mailto:bafa@fdfr77.org) - [www.fdf77.org](http://www.fdf77.org)

## QU'EST-CE QUE LE BAFA ?

- Le Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur est un **diplôme** délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports à la suite d'une formation courte.
- Celle-ci dure en tout 28 jours répartis entre formation et stage pratique, le tout étalé sur 2 ans et demi au maximum.
- Le BAFA a pour objectif de préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes (**extrait des textes officiels**) :
  - Assurer la sécurité physique et morale des mineurs ;
  - Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
  - Construire une relation de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective ;
  - Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs ;
  - Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
  - Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.



## À QUOI SERT LE BAFA ?

- Ce diplôme est nécessaire pour travailler dans un **accueil collectif de mineurs** : centre de loisirs, colonie de vacances, accueil périscolaire, ...
- Il est également utile pour **encadrer des enfants et adolescents** sur leurs temps non scolaires : babysitting, accueil périscolaire, animation bénévole...
- De manière générale, il permet de prendre en main des **temps d'animation**, quels que soient les publics et les situations (adultes, retraités, groupes de travail, réunions, débats, ...).

## COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

- Trois étapes : une session générale de 8 jours, un stage pratique de 14 jours et une session d'approfondissement de 6 jours.
- 30 mois au plus entre le début de la session générale et la fin de la session d'approfondissement.
- 18 mois au plus entre la fin de la session générale et le début du stage pratique.
- Vous devez choisir un organisme de formation pour chacune des deux sessions théoriques.
- Vous devez être âgé de **17 ans au moins** le premier jour de la session générale.



## QUELS SONT LES CONTENUS ABORDÉS ?

- Connaissance de l'enfant (petite enfance, enfance, grande enfance, adolescence).
- Réglementation des accueils collectifs de mineurs.
- Notions de responsabilité civile et pénale.
- Techniques et méthodes d'animation.
- Fonctionnement et enjeux de la vie quotidienne.
- Notions de droit du travail.
- Limite, autorité et sanction.
- Tout autre contenu sollicité par les stagiaires et rentrant dans le cadre de la formation d'animateurs.

## COMMENT CES CONTENUS SONT-ILS ABORDÉS ?

- Par des méthodes ludiques, dynamiques et participatives.
- Par des démarches favorisant l'expérimentation et la co-construction des savoirs.
- Par l'alternance d'apports théoriques, d'applications pratiques et de mises en situation.
- Par des dialogues réguliers permettant à chacun de se situer dans le stage, de progresser dans ses acquisitions et de dresser un bilan de ses savoirs et savoir-faire.



## QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES EXISTANTES ?

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
☎ 01 64 10 42 42
- Le Conseil Général  
☎ 01 64 14 77 77
- La Caisse d'Allocations Familiales  
☎ 0810 25 77 10
- La Mutualité Sociale Agricole  
☎ 01 30 63 88 80
- Votre Foyer Rural
- Votre mairie ou communauté d'agglomération
- Le fond social lycéen ou étudiant
- Votre comité d'entreprise